



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre et le 18 du mois de mars à 19 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Membres votants : 14 (1 pouvoir)

PRESENTS : CARON Christophe, Pierre MACHE, Nicolas TARDIF, Stéphanie CISCARD, Stéphane LARCIER, Marie-Laure LEGER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD, Emmanuelle DUPUY, Stéphane FARGE, Dominique DEVILLERS, Isabelle SEGUY, Isabelle VIRONDEAU

MEMBRES ABSENTS Alexandre TRONCHE, Murielle GENTE (1 pouvoir Isabelle VIRONDEAU)

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

Date de convocation : 12 mars 2024

DELIBERATION N° 2024. 13 Participation 2024 aux dépenses de la FDEE 19

La Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze a transmis aux services de l'Etat sa délibération fixant le montant de la contribution de chacune de ses communes membres. La quote-part pour la commune de MEYSSAC au titre des dépenses de la FDEE19 s'élève pour l'année 2024 à 3562.91 €.

Deux possibilités sont offertes par le CGCT :

- La mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme fixée par le syndicat (participation fiscalisée)
- L'inscription budgétaire de cette participation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité souhaite que cette participation soit mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés.

Pour extrait conforme,
Christophe CARON, Maire de MEYSSAC

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0